

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jules-Bernard BERTRAND

Brins de folklore estudiantin

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1937, tome 36, p. 1-4

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Brins de folklore estudiantin

Quand j'étais sur les bancs du Collège de St-Maurice — il y aura bientôt un demi-siècle, — la coutume régnait encore d'orner (?) le côté intérieur de la couverture de nos livres scolaires, non d'authentiques « ex-libris », mais de formules-types péremptoires : « Ce livre est à moi... » ou « J'appartiens à... », — et le nom du détenteur s'accompagnait de précisions géographiques insoupçonnées : St-Maurice, Valais, Suisse, Europe, ancien monde, univers, qui distrayaient pendant les leçons d'allemand du chanoine Wolf, — ainsi que d'inscriptions proclamant et réservant le droit de propriété contre tous risques de perte, de prêt ou de vol. J'ignore si cette habitude s'est maintenue, mais j'ai pu m'assurer, au contact des vieux bouquins, qu'elle remontait haut. Les deux quatrains suivants étaient couramment utilisés de mon temps, peu après 1890 :

Si tenté du démon
Tu dérobes ce livre,
Apprends que tout fripon
Est indigne de vivre.

et, à droite d'une potence figurée par un grand F majuscule, à la branche horizontale duquel gigotait une silhouette humaine :

Aspice hunc pendu
Qui librum n'a rendu.
Si livre volé reddidisset
Pierrot pendu non fuisset.

Sur des livres et cahiers de Félix-Adrien Pottier, avocat à Monthey, et datant de 1808, soit de la reconnaissance officielle du Collège, j'ai relevé ces deux inscriptions, l'une curieuse, étant donné la personnalité de son auteur, futur fondateur et chef de la « Jeune-Suisse » ;

Vivat in aeternum scriptum qui possidet istud
Et semel ascendat Regna beata poli,
Excerptum maneat nullo squalore notatum
Et soli Domino serviat usque suo¹.

et l'autre rappelant par son ton imprécatoire le fameux anathème du cardinal Schiner contre les partisans de Supersaxo :

Si quis huic libro furtivos poneret unguis
Destituent oculos sidera cuncta tuos
Carnificisque manu, populo plaudente, traheris ;
Incisusque tuis ossibus uncus erit,
Unguibus et rostro tardus trahet ilia vultur,
Et scindent avidi perfida corda canes.
In loca ab Elysiis diversa fugabere campis
Quasque tenet sedes nociva turba, coles.
Hic tibi de furiis scindet latus una flagello
Ut sceleris numeros confitere tui.
Altera tartareis sectos dabit anguibus artus :
Tertia fumantes incoquet ignes genas.
Nenia mille modis lacerabitur umbra, tuasque
Eacus in paenas ingeniosus erit.
In te transcribet veterum tormenta reorum :
Manibus antiquis causa quietis eris.
Aeolidae lassi revolubile pondus habebis :
Optatam fugiet vita coacta necem².

¹ Qu'il vive toujours celui qui possède cet écrit et qu'il monte une fois au royaume bienheureux du ciel ; qu'il demeure exempt de toute note dégradante et serve jusqu'à la fin son unique Maître.

² Si quelqu'un pose ses griffes rapaces sur ce livre, tous les astres te priveront de tes yeux : aux applaudissements de la foule tu seras saisi par la main du bourreau : sa hache sera plantée dans tes os ; morceau par morceau le vautour à coups de bec et de griffes t'arrachera les entrailles et des chiens avides déchireront ton cœur perfide. Loin des champs Elyséens, tu seras mis en fuite jusqu'à ces lieux tourmentés que possède la tourbe criminelle, où tu habiteras. Là, une des Furies te flagellera les flancs pour que tu avoues le nombre de tes crimes. L'autre donnera tes membres déchirés aux dragons du Tartare ; la troisième brûlera tes joues de flammes fumeuses. La Mort de mille manières déchirera ton ombre ; Eaque se montrera ingénieux dans tes supplices. Il fera passer sur toi tous les tourments des criminels fabuleux. Tu seras l'apaisement des Mânes antiques. Tu auras à rouler le lourd rocher de Sisyphé épuisé ; et ta vie angossée fuira une mort souhaitable.

A signaler cette claire marque de propriété, fréquente dans les volumes du XVIII^e siècle :

Quærere non opus est,
Aspice : nomen adest.

et ces autres devises non moins suggestives en leur laconisme :

1. Spernit otia virtus.
2. Omnia ductore Deo.

Reculons encore. Les cahiers et registres du notaire Claude Catelani, de St-Maurice, en 1704, et de son fils Joseph-Antoine en 1730, abondent en réflexions morales ou dévotes, plus rarement badines ou mordantes, en vers presque toujours latins, et dont quelques-unes n'ont rien perdu de leur actualité.

Mais restons dans le genre qui nous intéresse et relevons celles-ci :

1. Qui écrit, écrive toujours et qu'il vive avec le Seigneur.
(Qui scribet, scribat semper, et cum Deo vivat).
2. Ne prends point le dire ou le fait d'autrui, pour que le prochain ne se moque de toi.
(Alterius dictum aut factum ne carpseris unquam,
Exemplo simili ne te derideat alter).
3. Qui trouvera (ce livre), s'il rend, sera ami.
(Inveniat si quis, reddat, amicus erit).

Sur la couverture d'un registre du notaire Claude Odet (1704), je lis :

Si cupias dni nomen cognoscere libri,
Deflectas oculos : en tibi nomen adest.

Un de leurs contemporains, le notaire Camanis, également bourgeois de St-Maurice, inscrivait en tête d'un de ses manuels une pieuse épitaphe dont j'extrais quelques vers :

L'on doit à ce grand Dieu
 offrir tous ces ouvrages
Nos travaux et desseings
 et tous leurs avantages
Puisque c'est de luy seul,
 de ses divines mains,

Où git tout le bonheur
et comble de tous biens :
Agréez, s'il vous plaît, donc Seigneur débonnaire
Monarque tout-puissant,
Principe de tout Etre,
Qu'avant tout soit offert
à sa divine maiesté
Tout ce que sera fait ci
par la plume marqué
Pour être à son honneur
et puis au grand soutient,
De futurs et modernes
et de leur commung bien.

Comme autre exemple de sentence salutaire à chacun, je détache le quatrain ci-après d'un registre de Jean de Torrenté, notaire à Riddes (1584-1650) :

Qui plus depent
Qui naz vallient,
Il fait la corde
Dont il se pend.

Et je terminerai par ce quatrain, recueilli sur un vieux manuscrit des XVI^e ou XVII^e siècle, et qui, sauf erreur, a dû être emprunté à un volume de la bibliothèque du couvent de St-Gall ; heureusement que la malédiction n'atteint que ceux qui dérobent les livres et non les formules :

Gloria sit patri, sit nato, spirituique
Qui tres ac unum mihi semper sunt ubique.
Sorte supernorum scriptor libri potiaturs
Morte reproborum raptor libri moriaturs !

L'expérience m'a appris la vérité du proverbe qu'un bon livre est un bon ami ; — voici 45 ans que le professeur Luy nous le donnait comme sujet de composition française en Rudiments. Ces quelques citations prouvent combien nos devanciers tenaient aux leurs, fussent-ils scolaires ; ils les conservaient soigneusement et se les transmettaient comme un trésor, comme une relique, de génération en génération. Leur exemple mériterait d'être mieux suivi.

J.-B. BERTRAND